**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE**

Procès-verbal de la première séance du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, tenue le lundi 14 janvier 2019, à 20:00 heures à l'endroit habituel.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Sont présents : | Mme | Francine Morin | Maire |
| | M. | Mario Jussaume | Conseiller |
| | Mme | Marie Eve Leduc | Conseillère |
| | M. | Jean-Paul Chandonnet | Conseiller |
| | Mme | Isabelle Hébert | Conseillère |
| | Mme | Emmanuelle Bagg | Conseillère |
| | M. | Guy Robert | Conseiller |
| | Mme | Sylvie Chaput | Directrice générale |
| | Mme | Geneviève Bureau | Secrétaire-trésorière adjointe |

Les membres présents forment le quorum.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 décembre 2018
   - Séance extraordinaire
   - Séance ordinaire
4. Rapport financier et comptes à payer
5. Rapport de l'inspecteur
6. Période de questions
7. Administration
   a) Dépôt à terme
   b) Dépôt de la liste des contrats municipaux de 25 000 $ et plus ou de 2 000 $ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 $
   c) Reconduction du Programme de subvention pour l'achat de couches lavables
   d) Adhésion à la FQM 2019
   e) Demande de modification au règlement de zonage – Offre de service – Approbation
   f) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2019-01 modifiant le règlement 2017-02 relatif au zonage afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102
   g) Adoption – Premier projet de règlement 2019-01 modifiant le règlement 2017-02 relatif au zonage afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102
   h) Adoption – Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
   i) Adoption – Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires
   j) Autorisation de mandats ponctuels – Services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains
   k) Système de communication radio mobile – Offres de service
   l) Assurance La Municipale – Mise à jour des valeurs assurables
   m) Propositions d'ajouts de protection à la police d'assurance

8. R.A.R.C.
   a) Procès-verbal de la RARC
   b) Adoption – Règlement 2018-14 modifiant le Règlement 2016-05 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau

9. Transport
   a) Adhésion 2019 à la COMBEQ de l'inspecteur municipal
   b) Reconstruction d'un ponceau rang Fleury – Attestation de la fin des travaux – Programme d'aide à la voirie locale volet AIRRL

10. Hygiène du milieu
    a) Procès-verbal de la RIAM
    b) Procès-verbaux de la MRC
    c) Entretien des aménagements paysagers

11. Loisirs et culture
    a) OTJ-St-Bernard inc. – Procès-verbaux du 11 décembre 2018
    b) OTJ-St-Bernard inc. – Dépôt des états financiers au 31 octobre 2018
    c) OTJ St-Bernard inc. – Bilans de novembre et décembre 2018

d) OTJ-St-Bernard inc. – Bilan de la Fête de Noël 2018
e) Déboursement des subventions 2019 – FADOQ Club St-Bernard et Entretien de la patinoire

12. Autres sujets
a) Demande d'appui – Ville de Saint-Pie – Demande à la MRC des Maskoutains de modifier le Schéma d'aménagement relativement aux bâtiments non agricoles en zone agricole
b) Demande d'appui financier – Comité de bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS)
c) Demande d'appui financier – Fondation Maison l'Alcôve
d) Demande d'appui financier – Gala des Agristars

13. Correspondance
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

1. Ouverture de la réunion

Madame Francine Morin, maire, invite les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Adoption de l'ordre du jour

2019.01.01 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. Adoption des procès-verbaux du 3 décembre 2018

***Séance extraordinaire***

2019.01.02 Sur la proposition d'Isabelle Hébert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 décembre 2018 tel que déposé.

***Séance ordinaire***

2019.01.03 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 tel que déposé.

4. Rapport financier et comptes à payer

La balance de vérification et le rapport financier en date du 31 décembre 2018 ont été déposés au conseil.

**États des résultats au 31 décembre 2018**

| | |
|---|---|
| **REVENUS** | |
| Dépôts | 58 733,11 $ |
| Déboursement du prêt – Réseau d'égout | – $ |
| Déboursement de la marge de crédit – ponceau rang Fleury | – $ |
| Transfert de l'épargne à terme | – $ |
| Revenus d'intérêts et ristourne | 420,34 $ |
| **Total** | **59 153,45 $** |
| | |
| **DÉPENSES** | |
| Déboursés | (112 956,19)$ |
| Salaires | (17 511,67)$ |
| Assurance collective | (1 075,05)$ |
| Placement à l'épargne à terme | – $ |
| Frais de caisse | (35,00)$ |
| Frais d'intérêt sur la marge de crédit | (276,14)$ |
| Remboursement du fonds de roulement | – $ |
| Remboursement de la dette à long terme - capital et intérêt | – $ |
| **Total** | **(131 854,05)$** |

**État des comptes au 31 décembre 2018**

| | |
|---|---|
| Solde au compte Fonds d'administration | 95 233,72 $ |
| Part de qualification | 5,00 $ |
| Épargne à terme - Fonds d'administration | 356 362,87 $ |
| Épargne à terme - Fonds de roulement | 76 627,53 $ |
| **Grand total** | **528 229,12 $** |

**Marge de crédit au 31 décembre 2018 (part gouv.Qué. ponceau Fleury) 82 370,72 $**

**Solde de l'emprunt no 1 et 2 - réseau d'égout au 31 décembre 2018 2 265 600,00 $**

2019.01.04 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de décembre 2018 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de janvier 2019 tel que soumis pour un montant total de 82 170,43 $.

5. Rapport de l'inspecteur

Le rapport de *Gestim inc.* et le rapport des permis émis en décembre 2018 ont été remis à chacun des membres du conseil.

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal, fait un compte rendu des constats et des travaux effectués au cours du mois.

*Arrivée de la conseillère Marie Eve Leduc à 20 h 15.

6. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

7. Administration

a) Dépôt à terme

Aucun transfert nécessaire.

b) Dépôt de la liste des contrats municipaux de 25 000 $ et plus ou de 2 000 $ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 $

La directrice générale dépose au conseil la liste de tous les contrats de 25 000 $ et plus ou de 2 000 $ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 $ du 31 octobre 2017 au 31 décembre 2018. Conformément à l'article 961.4(2) du Code municipal, cette liste sera publiée sur le site Internet de la Municipalité.

c) Reconduction du Programme de subvention pour l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT que le Plan d'action 2017-2018-2019 de la Politique de la famille de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville prévoit la continuité du Programme de subvention pour l'achat de couches lavables ;

CONSIDÉRANT que ce programme est conditionnel à l'adoption annuelle de la subvention municipale ;

2019.01.05 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de reconduire en 2019 le Programme de subvention pour l'achat de couches lavables.

d) Adhésion à la FQM 2019

2019.01.06 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2019 pour la somme de 993,08 $ plus les taxes applicables.

e) Demande de modification au règlement de zonage – Offre de service – Approbation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a reçu une demande de modification du Règlement 2017-02 sur le zonage afin d'abolir la zone C-101 et l'intégrer à la zone CH-102 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville doit faire appel aux services de consultants professionnels pour effectuer les modifications demandées ;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 1.12 du Règlement 2016-09, les frais relatifs aux honoraires professionnels dans le cadre d'une demande de modification des règlements d'urbanisme seront facturés au demandeur ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *Gestim inc.* au tarif horaire de 65 $ plus taxes pour un travail estimé entre 8 à 10 heures ;

2019.01.07 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Guy Robert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater la firme *Gestim inc.* pour effectuer les modifications au Règlement 2017-02 sur le zonage afin d'abolir la zone C-101 et l'intégrer à la zone CH-102 selon les termes de l'offre de service GESTIM 2018-URB-451 du 6 décembre 2018.

f) Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 2019-01 modifiant le règlement 2017-02 relatif au zonage afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Hébert à l'effet que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2019-01 amendant le Règlement numéro 2017-02 intitulé « Règlement de zonage ».

L'objet de ce règlement est de répondre à une demande de modification du plan de zonage en abolissant la zone C-101 pour l'intégrer à la zone CH-102.

Le projet de règlement est déposé séance tenante par Mme Hébert. Il doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation et il est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture.

g) Adoption – Premier projet de règlement 2019-01 modifiant le règlement 2017-02 relatif au zonage afin d'abolir la zone C-101 et de l'intégrer à même la zone CH-102

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification règlementaire, et qu'il souhaite accéder à la demande ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par la conseillère Isabelle Hébert qui a déposé et présenté le projet de règlement lors de la séance du 14 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

2019.01.08 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le premier projet de règlement numéro 2019-01 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage afin d'abolir la zone c-101 et de l'intégrer à même la zone ch-102 tel que déposé.

À cette fin, une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 février à 19 h 15 à la salle du conseil, située au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville.

h) Adoption – Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

ATTENDU que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU que la *Loi sur les normes du travail* prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville avait adopté une Politique relative au harcèlement psychologique au travail en juin 2005 (résolution 2005.094) et qu'il y a lieu de la mettre à jour ;

ATTENDU que la Municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU que la Municipalité entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

ATTENDU que la Municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

ATTENDU qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.01.09 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail telle que déposée.

i) <u>Adoption – Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté une Politique sur la drogue et l'alcool en milieu de travail en août 2014 (résolution 2014.08.05) ;

CONSIDÉRANT que ladite Politique ne faisait pas mention de l'utilisation de médicaments, avec ou sans prescription, qui peuvent nuire à l'exécution sécuritaire des tâches ;

CONSIDÉRANT que la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* (L.Q. 2018, c.19) a été sanctionnée le 12 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 21 de ladite Loi, l'employeur peut encadrer, y compris interdire, toute forme d'usage du cannabis par les membres de son personnel sur les lieux de travail au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (chapitre S-2.1) ;

CONSIDÉRANT que, suite à l'adoption de ladite Loi, la Municipalité a reçu un modèle de politique réalisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et que ce modèle a été adapté à la réalité de son milieu de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.01.10 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter la Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires telle que déposée.

j) <u>Autorisation de mandats ponctuels – Services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains</u>

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adhéré au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur ;

CONSIDÉRANT que les représentants municipaux doivent, au besoin, procéder à des travaux qui nécessite les services ponctuels d'un ingénieur ;

CONSIDÉRANT qu'il peut être difficile de requérir préalablement un mandat pour une estimation préliminaire des coûts pour de petits projets à chaque fois ;

CONSIDÉRANT la pertinence de faire valider certaines actions, notamment au niveau des travaux publics, par un ingénieur ;

2019.01.11 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de permettre à la directrice générale de requérir, au besoin, les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, le tout selon les budgets alloués pour le type de travaux visés et la tarification déterminée par le règlement de la MRC des Maskoutains en vigueur.

k) Système de communication radio mobile– Offres de service

CONSIDÉRANT que la couverture cellulaire du territoire de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville est souvent déficiente ;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal travaille seul et parfois en dehors des heures normales du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT que l'achat ou la location d'un système de communication radio mobile permettrait à l'inspecteur de rester en communication avec une personne en tout temps et sur tout le territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un tel système de communication pourrait se révéler utile pour maintenir la communication entre les différents intervenants en cas de situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'un tel système fait partie du projet présenté dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière en soutien des actions de préparation aux sinistres dont la demande a été acceptée par l'Agence municipale 9-1-1 qui offre le programme ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude pourrait être intéressée à partager un appareil ainsi que les frais d'utilisation du réseau puisque leur inspecteur municipal est dans la même situation que celui de Saint-Bernard-de-Michaudville ;

2019.01.12 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'acquérir deux appareils radio et leur chargeur respectif de même qu'un ensemble permettant l'utilisation de l'appareil dans le véhicule municipal pour une somme de 1 690 $ plus les taxes applicables selon la soumission numéro 2548 de l'entreprise *Les Télésystèmes du Québec* ;

DE PAYER les frais d'utilisation du réseau au coût mensuel de 29,50 $ plus les taxes applicables ;

DE PERMETTRE d'ajouter au même réseau le nombre d'appareils demandés par la Municipalité Saint-Jude dans le cas où son conseil souhaiterait participer au partage des frais de ce système de communication.

l) Assurance La Municipale – Mise à jour des valeurs assurables

CONSIDÉRANT que le courtier d'assurances recommande à la Municipalité de réviser les valeurs assurées de sa police d'assurance La Municipale afin d'y mettre les valeurs à neuf pour les équipements de plus de cinq ans ;

CONSIDÉRANT que le courtier recommande de réévaluer le contenu de la bibliothèque et du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une évaluation de la collection de la Bibliothèque par le Réseau Biblio, mais qu'elle doit effectuer les recherches des valeurs à neufs d'une dizaine d'équipements ;

CONSIDÉRANT que le changement de valeur influera sur le coût de la prime ;

2019.01.13 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'augmenter de 60 000 $ la valeur du contenu du bureau municipal et de la bibliothèque et de payer l'augmentation de 132 $ de la prime d'assurance en conséquence ;

DE RECHERCHER les valeurs à neuf des équipements de plus de cinq ans afin de les ajuster si nécessaire.

m) Propositions d'ajouts de protection à la police d'assurance

Le conseil refuse les ajouts de protection proposés.

8. R.A.R.C.

a) Procès-verbaux de la RARC

Le procès-verbal de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre est remis aux membres du conseil.

b) Adoption – Règlement 2018-14 modifiant le Règlement 2016-05 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville s'est dotée du Règlement 2016-05 pour établir les règles et tarifs concernant le branchement à l'aqueduc et l'usage de l'eau ;

CONSIDÉRANT que ledit règlement ne prévoit pas de calcul de la consommation d'eau lorsque le compteur manque d'enregistrer correctement la quantité d'eau écoulée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2016-05 afin d'inclure cette éventualité ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Mario Jussaume qui a déposé le projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018 ;

2019.01.14 Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Mario Jussaume
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Règlement 2018-14 modifiant le Règlement 2016-05 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau tel que déposé.

9. Transport

a) Adhésion 2019 à la COMBEQ de l'inspecteur municipal

2019.01.15 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de renouveler l'adhésion de l'inspecteur municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, M. Jean Léveillé, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2019 pour la somme de 375 $ plus les taxes applicables.

b) Reconstruction d'un ponceau rang Fleury – Attestation de la fin des travaux – Programme d'aide à la voirie locale volet AIRRL

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a fait parvenir une demande d'aide financière au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la reconstruction du ponceau du rang Fleury situé sur la branche 24 du cours d'eau Laplante (Résolution no 2018.06.24) ;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés en août 2018 pour un coût net réel de 172 892,25 $ ;

ATTENDU que la Municipalité a reçu l'attestation de la conformité des travaux de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains qui était responsable de leur réalisation ;

EN CONSÉQUENCE,

2019.01.16 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'attester de la fin des travaux de reconstruction du ponceau du rang Fleury situé sur la branche 24 du cours d'eau Laplante ;

DE FAIRE PARVENIR au ministère des Transports la présente résolution ainsi que le dossier de reddition de comptes dans le cadre de la demande d'aide financière pour le dossier numéro AIRRL-2017-409 au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local du Programme d'aide à la voirie locale.

10. Hygiène du milieu

a) Procès-verbal de la RIAM

Le procès-verbal de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) a été remis aux membres du conseil.

b) Procès-verbaux de la MRC

Les procès-verbaux de la MRC des Maskoutains ont été remis aux membres du conseil.

c) Entretien des aménagements paysagers

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Les Jardins d'Isabelle* était responsable de l'entretien des aménagements paysagers de la Municipalité pour les saisons 2017 et 2018 et qu'elle offre un excellent service ;

CONSIDÉRANT que Madame Isabelle Desrosiers, propriétaire de l'entreprise, est d'accord pour renouveler le contrat d'entretien des aménagements paysagers aux mêmes conditions que les années précédentes ;

2019.01.17 Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de renouveler le contrat d'entretien des aménagements paysagers avec *Les Jardins d'Isabelle* selon les mêmes conditions que les saisons 2017 et 2018.

11. Loisirs et culture

a) OTJ-St-Bernard inc. – Procès-verbaux du 11 décembre 2018

Le procès-verbal de l'O.T.J. St-Bernard inc. de l'assemblée générale annuelle et celui de la réunion du 11 décembre 2018 sont remis aux membres du conseil.

b) OTJ-St-Bernard inc. – Dépôt des états financiers au 31 octobre 2018

Les états financiers de l'OTJ St-Bernard inc. au 31 octobre 2018 ont été remis aux membres du conseil.

| | |
|---|---|
| Produits | 86 026 $ |
| Charges | ( 93 243 $) |
| Insuffisance | ( 7 217 $) |

c) OTJ St-Bernard inc. – Bilans de novembre et décembre 2018

La directrice générale dépose les conciliations bancaires de novembre et décembre 2018 de l'O.T.J. St-Bernard inc.

**Conciliation de novembre 2018**

| | |
|---|---|
| Solde au compte 1er novembre 2018 | 23 849,34 $ |
| Revenus | 2 550,00 $ |
| Dépenses | ( 5 686,19 $) |
| Solde au compte au 30 novembre 2018 | 20 713,15 $ |
| Chèques en circulation | ( 3 830,35 $) |
| Montant disponible | 16 882,80 $ |

**Conciliation de décembre 2018**

| | |
|---|---|
| Solde au compte 1er décembre 2018 | 20 713,15 $ |
| Revenus | 2 790,00 $ |
| Dépenses | ( 4 545,15 $) |
| Solde au compte au 31 décembre 2018 | 18 958,00 $ |
| Chèques en circulation | ( 3 183,51 $) |
| Montant disponible | 15 774,49 $ |

d) OTJ-St-Bernard inc. – Bilan de la Fête de Noël 2018

L'état des résultats de la Fête de Noël 2018 a été remis aux membres du conseil.

| | |
|---|---|
| Revenus : | 1 980,00 $ |
| Dépenses : | 2 427,70 $ |
| Déficit : | ( 447,70 $) |

e) Déboursement des subventions 2019 – FADOQ Club St-Bernard et Entretien de la patinoire

2019.01.18 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursement des subventions 2019 suivantes :

| | |
|---|---|
| Club F.A.D.O.Q. de Saint-Bernard | 900 $ |
| OTJ St-Bernard inc. (entretien de la patinoire) | 6 000 $ |

12. Autres sujets

a) Demande d'appui – Ville de Saint-Pie – Demande à la MRC des Maskoutains de modifier le Schéma d'aménagement relativement aux bâtiments non agricoles en zone agricole

Aucun appui accordé pour l'instant.

b) Demande d'appui financier – Comité de bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS)

2019.01.19 Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de contribuer au *Comité du bassin versant de la rivière Salvail* pour un montant de 100 $.

c) Demande d'appui financier – Fondation Maison l'Alcôve

2019.01.20 Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Marie Eve Leduc
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de donner un montant de 50 $ à la *Fondation Maison l'Alcôve*.

d) Demande d'appui financier – Gala des Agristars

Aucune commandite n'est offerte par la Municipalité.

13. Correspondance

Une liste de la correspondance reçue en décembre 2018 a été remise aux membres du conseil.

14. Période de questions

Aucune personne dans l'assistance ne se prévaut de la période de questions.

15. Levée de l'assemblée

2019.01.21 Sur la proposition de Marie Eve Leduc
Appuyée par Emmanuelle Bagg
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de lever la présente session à 21 h 25.

---

**LISTE DES COMPTES À PAYER EN JANVIER 2019**

| | **Total des salaires** | **9 338,30 $** |
|---|---|---|
| **1** | Gestim (services d'inspection) | 983,78 $ |
| **2** | Postes Canada (livraison journal janvier et achat de 400 timbres) | 500,00 $ |
| **3** | Ministère du Revenu du Québec (DAS déc.) | 4 187,03 $ |
| **4** | Revenu Canada (DAS déc.) | 1 669,58 $ |
| **5** | Fabrique St-Bernard (loyer) | 1 130,00 $ |
| **6** | Location de l'entrepôt | 1 006,03 $ |
| **7** | Fond de l'information foncière (mutations) | 12,00 $ |
| **8** | Télébec | 114,65 $ |
| **9** | RIM (téléphone) | 116,12 $ |
| **10** | Vidéotron (cellulaire inspecteur) | 76,35 $ |
| **11** | Maskatel (interurbains télécopieur) | - $ |
| **12** | La Capitale (assurance collective - janvier 2019) | 863,85 $ |
| **13** | Matrec (collecte conteneur loisirs) | - $ |
| **14** | Atelier Transition inc. (destruction de documents) | - $ |
| **15** | Hydro-Québec - Électricité pour les lampadaires | 595,11 $ |

| | | |
|---|---|---|
| **16** | Excavation Michel Lemay (1er versement - contrat neige - 10 %) | 13 245,12 $ |
| **17** | Buropro Citation (contrat d'entretien) | 228,72 $ |
| **18** | Fournitures de bureau Denis | |
| **19** | Vacuum Drummond (vidange des boues) | 862,31 $ |
| **20** | MRC des Maskoutains (Services juridiques - entente intermunicipale) | 82,23 $ |
| **21** | MRC des Maskoutains (Services ingénierie - réfection rang Fleury) | 1 667,50 $ |
| **22** | MRC des Maskoutains (Évaluation - maintien de l'inventaire - 2e versement) | 775,50 $ |
| **23** | MRC des Maskoutains (Évaluation - équilibration du rôle - 2e versement) | 5 071,50 $ |
| **24** | MRC des Maskoutains (Mise à jour du rôle d'évaluation) | 2 301,04 $ |
| **25** | François Malo arpenteur (Arpentage et lotissement terrains rue Principale) | 2 017,80 $ |
| **26** | Energies Sonic (propane au pavillon) | 202,06 $ |
| **27** | Sel Frigon | 4 189,02 $ |
| **28** | Rona (pompe submersible et divers pour usine) | 373,94 $ |
| **29** | Aquatech (assistance janvier 2019) | *1 070,70 $* |
| **30** | Formiciel (papeterie taxation…) | 508,84 $ |
| **31** | COMBEQ (adhésion 2019 inspecteur municipal) | 431,16 $ |
| **32** | Collège Shawinigan (formation opérateur d'usine de traitement) | 2 350,00 $ |
| **33** | FQM (contribution annuelle 2019) | 1 141,79 $ |
| **34** | Croix-Rouge canadienne (Contribution 2019) | 160,00 $ |
| **35** | Subvention 2019 - FADOQ | 900,00 $ |
| **36** | Subvention 2019 - Entretien patinoire | 6 000,00 $ |
| **37** | Jonathan Daigle (remboursement taxes 2018) | 473,95 $ |
| **38** | Geneviève Guillot (remboursement taxes 2018) | 70,22 $ |
| **39** | Réseau Biblio (livres perdus) | 83,94 $ |
| **40** | Pièces d'auto MSH (quincaillerie pour usine) | 76,31 $ |
| **41** | Rona (piles et brosse pour usine) | 69,22 $ |
| **42** | Petite caisse | 134,50 $ |
| **43** | Francis Laporte (Contrat gazon 2018 - 5e rang) | 800,00 $ |
| **44** | RIAM (Matières recyclables) | 1 049,29 $ |
| **45** | RIAM (Matières organiques) | 437,00 $ |
| **46** | RIAM (Résidus domestiques) | 2 047,64 $ |
| **47** | Entreprise S. Gaudette (ballast) | 19,38 $ |
| **48** | Pétroles Archambault (diesel pour génératrice et tracteur) | 823,67 $ |
| **49** | RARC (consommation d'eau décembre) | 9 078,33 $ |
| **50** | RARC (travaux au 139 5e rang - installer fil lecteur à distance) | 21,00 $ |
| **51** | Les soudures Jean-Louis Claing (plaques d'acier) | 302,15 $ |
| **52** | Coop Comax (quincaillerie réparation robinet) | 99,86 $ |
| **53** | Coop Comax (quincaillerie tablette loisirs et réparations boyau arrosage) | 51,80 $ |
| **54** | Les équipements Harjo (jet de pompier pour boyau d'arrosage) | 47,38 $ |
| **55** | Emmanuelle Bagg (cadeaux nouveaux bébés 2018) | 175,98 $ |
| **56** | IPL (bacs gris) | 680,08 $ |
| **57** | Energies Sonic (propane au pavillon) | 147,21 $ |
| **58** | Rona (matériaux pour tablette au pavillon) | 112,65 $ |
| **59** | Gestim (services d'urbanisme - modification zone C-101) | 597,87 $ |
| **60** | Visa (Bureau en gros - batterie usine) | 114,95 $ |
| **61** | Visa (essence camion et génératrice pour travaux voirie) | 359,02 $ |
| **62** | Visa (Association des marchands - cadeaux de Noël) | 125,00 $ |
| | **Total des comptes à payer** | **82 170,43 $** |

Je soussignée Sylvie Chaput, directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses énumérées précédemment.

Je soussignée Francine Morin, maire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Morin, maire

Sylvie Chaput, directrice générale et secrétaire-trésorière